

**CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024/2025  
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 07 Novembre 2024**

Présidence : M. Sibilat  
Secrétariat : Mme Dalby

Membres présents : Avec voix délibérative :

Personnels de direction :

M. Sibilat Patrick, Principal  
M. Blot Matthieu, Principal Adjoint  
Mme Rouillier Nadège, Secrétaire Générale

Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation :

Mme Elodie Auzanne  
Mme Lenaïg Quéré  
M. Pierre Grande  
M. Ploquin

Personnels administratifs et de service :

M. Berthelot

Représentants des parents d'élèves :

Mme Auroy  
Mme Dalby  
Mme Geslin  
Mme Limare  
Mme Marolleau  
Mme Pasquier

Représentants des élèves :

Justine Pichot  
Lana Manceau

Représentants de la commune de Baugé-en-Anjou :

Mme Sibille  
Mme Bourigault

Membres invités :

Membres absents excusés :

Mme Marie-Pierre Martin  
M. Philippe Chalopin

Membres absents :

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h02.

Mme Dalby est désignée secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

#### **I – Conseil d'Administration :**

- a. Approbation du procès-verbal du CA du 04 juillet 2024
- b. Création d'une Commission Permanente
- c. Installation des nouveaux membres du CA et des différentes commissions
- d. Elections des parents au CA par vote électronique

#### **II – Questions pédagogiques**

- a. Rapport annuel de fonctionnement pédagogique (2023/2024)
- b. Répartition des IMP (indemnités pour mission particulière) et PACTE
- c. Proposition de modification du Règlement intérieur pour les tenues vestimentaires des élèves

#### **III – Questions financières**

- a. Décisions budgétaires modificatives (Admission en non-valeur complémentaire)
- b. Logement du Principal Adjoint (nécessité absolue de service)
- c. Contrats et Conventions
- d. Projets Voyages et Sorties

18h03 – Arrivée de M. Berthelot

18h04 – Arrivée de Mme Auroy

## I. CONSEIL D'ADMINISTRATION

### a) Approbation du PV de la séance du 04 Juillet 2024

#### DELIBERATION N°1

Le conseil d'administration adopte le procès-verbal de la séance du 04 Juillet 2024.  
Votants : X  
Pour : X  
Abstention : X  
Contre : X

Cette délibération sera faite lors du prochain CA. Le PV n'avait pas été joint à la convocation du CA.

### b) Création d'une Commission Permanente

#### DELIBERATION N°2

Le conseil d'administration approuve la création d'une Commission Permanente.  
Votants : 18  
Pour : 0  
Abstention : 0  
Contre : 18

Pas de création de commission permanente cette année

### c) Installation des nouveaux membres du CA et des différentes commissions

*Commission éducative* : Enseignants : Mme Gaignard, M. Ploquin  
Parents : Mme Marolleau, Mme Auroy, *suppléantes* Mme Vincent et Mme Geslin

*CESCE* : Enseignant : M. Rougeau  
Parents : Mme Dalby, Mme Brizard et Mme Marolleau  
Elève : Justine Pichot

*C2DVC* : Atoss M Berthelot  
Enseignants : M. Albert, Mme. Corvaisier, Mme Barkallah  
Parents : Mme Vincent, Mme Dalby, Mme Chasles

*Conseil de discipline* : Enseignants : Mme Quéré, Mme Auzanne, Mme Gaignard, Mme Hervé  
Parents : M. Renou, Mme Auroy, Mme Marolleau, *suppléantes* Mme Limare, Mme Pasquier et Mme Brizard  
Elèves : C. Leboucher et L. Vincent

**d) Élections des parents au CA par vote électronique**

**DELIBERATION N°3**

Le conseil d'administration autorise les élections des parents au CA par vote électronique.

Votants : 18

Pour : 18

Abstention : 0

Contre :0

Pour un vote électronique via Pronote pour simplifier la démarche et augmenter le taux de participation des parents.

**II. QUESTIONS PÉDAGOGIQUES**

**a) Rapport annuel de fonctionnement pédagogique (2023/2024)**

**DELIBERATION N°4**

Le conseil d'administration approuve le rapport annuel de fonctionnement pédagogique 2023/2024.

Votants : 18

Pour : 18

Abstention : 0

Contre :0

Rapport établi par Mme Courtois et remis à M. Sibilat

**b) Répartition des IMP (indemnités pour mission particulière) et PACTE**

**DELIBERATION N°5**

Le conseil d'administration adopte la nouvelle répartition des IMP.

Votants : 18

Pour : 18

Abstention : 0

Contre :0

Enveloppe de 8 IMP pour l'année (6 plus 2 pour la coordination UNSS)

**PACTE :**

23 parts PACTE allouées. 1250 euros/part PACTE ce qui va permettre de pouvoir rémunérer les enseignants par exemple pour des remplacements de courte durée et la prise en charge des élèves à besoins particuliers. 8 signataires à la date du 07/11/24 pour les Remplacements de Courte Durée (RCD)

**c) Proposition de modification du Règlement intérieur pour les tenues vestimentaires des élèves**

**DELIBERATION N°6**

Le conseil d'administration approuve la proposition de modification du Règlement intérieur.

Votants : 18

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

M. Sibilat a attiré l'attention sur le fait que ce qui constitue une tenue décente était vague et pouvait varier en fonction des personnes. Il a été décidé que la tenue doit être axée sur la sécurité pour l'élève (pas de tongs par exemple) et doit permettre de pouvoir travailler dans des bonnes conditions.

**III. QUESTIONS FINANCIERES**

**a) Décisions budgétaires modificatives (Admission en non-valeur complémentaire)**

**DELIBERATION N°7**

Le conseil d'administration autorise l'admission en non-valeur.

Votants : 18

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

Complément de l'admission en non-valeur de 325,60€ puisque la somme déclarée au dernier CA était de 639,80€ et que la somme réelle non recouvrée est de 965,40€

**b) Logement du Principal Adjoint (Nécessité absolue de service)**

M. Blot occupe désormais un des 4 appartements de fonction par NAS.

**c) Contrats et Conventions**

**Convention d'utilisation des installations sportives-Mises à la disposition des collèges publics et privés**

**DELIBERATION N°8**

Le conseil d'administration autorise la signature de la Convention d'utilisation des installations sportives par le chef d'établissement.

Votants : 18

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

**Convention de mise à disposition et d'utilisation de la salle de gymnastique et de ses équipements situés au complexe de Chateaucoin au profit des collèges publics et privés et de l'association Bruyères Ecureuils**

DELIBERATION N°9

Le conseil d'administration autorise la signature de la convention de mise à disposition et d'utilisation de la salle de gymnastique et de ses équipements par le chef d'établissement.

Votants : 18

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

**Convention de prêt à titre gratuit du matériel de radio**

DELIBERATION N°10

Le conseil d'administration autorise la signature de la convention de prêt à titre gratuit du matériel de radio par le chef d'établissement.

Votants : 18

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

**Avenant à la convention d'assistance informatique**

DELIBERATION N°11

Le conseil d'administration autorise la signature de l'avenant à la convention d'assistance informatique par le chef d'établissement.

Votants : 18

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

Le CA donne le plein pouvoir à M. Sibilat pour faire les dépenses nécessaires au bon fonctionnement du collège.

**d) Projets Voyages et Sorties**

**Voyage en Italie**

DELIBERATION N°12

Le conseil d'administration autorise l'organisation du voyage en Italie.

Votants : 18

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

Voyage pour les latinistes tous niveaux à Rome et Pompéi du 11 au 16 mai 2025.

#### DELIBERATION N°13

Le conseil d'administration adopte le tarif de 374€ par participant pour le voyage en Italie.

Votants : 18

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

Echéancier : le 1er paiement de 74€, puis 4 paiements de 75€

Moyens de paiement proposés : virement sur le compte du collège, chèque à l'ordre du collège, télépaiement sur le site Educonnect, chèque-vacances, espèces.

Afin de payer le prestataire de service, la perception de la totalité de la participation famille devra être totale en avril 2025 au plus tard.

#### **Voyage en Espagne**

#### DELIBERATION N°14

Le conseil d'administration autorise l'organisation du voyage en Espagne.

Votants : 18

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

Voyage pour les LCE espagnols à Barcelone du 11 au 16 mai 2025

#### DELIBERATION N°15

Le conseil d'administration adopte le tarif de 400€ par participant pour le voyage en Espagne.

Votants : 18

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

Echéancier : 5 paiements de 80€

Moyens de paiement proposés : virement sur le compte du collège, chèque à l'ordre du collège, télépaiement sur le site Educonnect, chèque-vacances, espèces.

Afin de payer le prestataire de service, la perception de la participation famille devra être totale en avril 2025 au plus tard.

#### **Séjour pour les élèves du dispositif ULIS**

#### DELIBERATION N°16

Le conseil d'administration autorise l'organisation du séjour pour les élèves du dispositif ULIS.

Votants : 18

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

Sortie du 2 au 5 juin 2025 au camping de Morannes.

#### DELIBERATION N°17

Le conseil d'administration adopte le tarif de 25€ par participant pour le séjour destiné aux élèves du dispositif ULIS.

Votants : 18  
Pour : 18  
Abstention : 0  
Contre : 0

Moyens de paiement proposés : virement sur le compte du collège, chèque à l'ordre du collège, télépaiement sur le site Educonnect, chèque-vacances espèces.

Afin de payer le prestataire de service, la perception de la totalité de la participation famille devra être totale au 15 décembre 2024 au plus tard.

1 seul paiement pour décembre 2024

#### DELIBERATION N°18

Le conseil d'administration autorise l'organisation d'un séjour UNSS.

Votants : 18  
Pour : 18  
Abstention : 0  
Contre : 0

3 nuitées et 4 jours au camping de la Flèche : golf, tir à l'arc, paddle, kayak etc...  
Départ de Clefs et retour à pied

#### **IV. QUESTIONS DIVERSES**

-Certains parents se sont plaints des toilettes mixtes. Le constat étant qu'à part un incident isolé l'expérience est positive : les dégradations sont en baisse et l'accès aux toilettes est fluide (moins de demande à l'infirmerie).

Des poubelles avec couvercles ont été commandées pour les toilettes des 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ainsi que des distributeurs de savon pour les toilettes des 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>.

Il est aussi question de rehausser les cabines des toilettes des 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> pour éviter les possibilités de pouvoir regarder par-dessus.

-Attente au self : il faut passer 330 élèves en 2h, une amélioration des créneaux a été mise en place par M. Blot et majoritairement les services sont dans les clous. Toutefois, il va être demandé à l'équipe de vie scolaire de faire passer les élèves dès 11h35 même s'ils ne sont pas tous présents dans le rang afin de fluidifier le système.

-Factures cantines années 2023-2024 :

La preuve de l'envoi de ces factures le 22 avril 2024 aux parents par mail a été apportée par la secrétaire générale. Les remises d'ordres qui lui avaient été signalées par la communauté éducative, ont bien été prises en compte par anticipation sur ces mêmes factures (stage, brevet, maladie, ...). Il n'y a donc pas lieu d'établir des nouvelles factures en fin d'année scolaire ou de fournir de facture acquittée.

Concernant le prélèvement d'ajustement de juillet : la secrétaire générale a démontré que seules les familles qui n'avaient pas honoré le contrat du prélèvement mensuel (provision insuffisante pour plusieurs prélèvements) s'étaient vue prélever des sommes plus importantes que 95€. Ces familles avaient été informées par mail du dysfonctionnement de leur compte et devaient régulariser, afin d'éviter un trop gros prélèvement d'ajustement, ce qu'elles n'ont pas fait.

Cette année est particulière en raison de la mise en place du nouveau logiciel Opale, car l'agence comptable n'offre pas la possibilité des prélèvements mensuels pour cette année. C'est à l'étude dans l'immédiat. Cette information était annoncée dans les dossiers d'inscription ou réinscription des élèves.

Les modalités de paiement offertes sont :

- \* le télépaiement via EDUCONNECT avec le code parents, dans l'onglet Service puis sur le bandeau «paiement facture»
- \* le virement sur le compte du collège,
- \* le chèque à l'ordre du collège
- \* les espèces.

M. Sibat insiste sur le fait que la cantine ne doit pas être un problème et que le collège a un fond social pour aider les élèves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h54.

La secrétaire de séance



Le Président

